

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À PROPOS DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÉGLEMENTS D'URBANISME

Le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 16 juin 2020** à 19 heures :

**DM2020-0033** 689, rue Micheline, lot 3 245 094 du cadastre du Québec

Autoriser une marge latérale de 0,60 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale latérale de 1,5 mètre dans la zone H-108.

**DM2020-0034** 1507, boulevard Gérard-Cadieux, lot 5 124 802 du cadastre du Québec

Autoriser une marge de 0,2 mètre pour le garage détaché, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale de 2,0 mètres pour un bâtiment accessoire à usage résidentiel et 10 mètres pour un bâtiment accessoire à usage agricole.

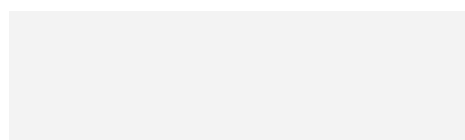
**DM2020-0038** 66-68, rue Eastern, lot 3 247 959 du cadastre du Québec

Autoriser une marge avant de 4,90 mètres en front de la rue Eastern, une marge latérale sud-ouest de 0 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 6 mètres pour l'habitation dans la zone H-108 et une marge latérale de 0,5 mètre pour un abri d'auto.

**Afin de se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus, tout intéressé devra faire parvenir ses questions ou observations par téléphone au 450 370-4310 ou par courrier électronique à [charles.perreault@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:charles.perreault@ville.valleyfield.qc.ca) ou par écrit à l'adresse suivante : 275, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Y9, au plus tard le 12 juin 2020 à midi.**

Les commentaires obtenus seront déposés à la séance du conseil du 16 juin 2020.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 mai 2020.



Micheline Lussier, OMA  
Greffière adjointe